

Complément – Fiche 1 : Guide d'analyse de la capacité à évacuer des résidents

C'est dans une perspective de sécurité incendie qu'est utilisé le tableau « Analyse de la capacité à évacuer ». La personne qui remplit ce tableau doit se placer dans **un contexte d'urgence** où la vie est en danger.

Ce **tableau** peut être **rempli par** l'une des personnes suivantes.

- Les **gestionnaires** de résidences qui accueillent des personnes avec limitations à l'évacuation (sauf en RI-RTF) afin de leur permettre de déterminer les mesures d'aide nécessaires pour évacuer chaque personne advenant un sinistre et de les indiquer au plan de sécurité incendie;
- L'**établissement** de santé et de services sociaux, pour les mêmes fins, dans le cas d'usagers hébergés dans une ressource intermédiaire ou de type familial (RI-RTF);
- L'**équipe** de gestion du risque en sécurité incendie (**GRSI**) de l'**établissement** de santé et de services sociaux, avec la collaboration du gestionnaire et/ou de collègues pour répondre aux questions, **dans certaines circonstances particulières** telles qu'un changement d'usage du bâtiment.

L'analyse de la capacité à évacuer est réalisée pour chacun des résidents.

- On indiquera le **numéro** de la **chambre** ou du **logement** où habite le résident dans la première colonne.
- Le **nom du résident** sera inscrit dans la seconde colonne.
- La colonne « **Problématiques** » nous permet de préciser la ou les **problématiques que présente le résident** (en cochant la ou les cases correspondantes) et détermine quelles seront les questions auxquelles on devra répondre.
- Toute **information qui pourrait aider à mieux comprendre ou nuancer** les réponses aux questions devra être inscrite dans la colonne « **Précisions** » ainsi que les équipements nécessaires à l'évacuation du résident.
- On répond ensuite oui (O) ou non (N) aux **questions** du questionnaire **en lien avec les problématiques** que présente le résident.

Notes importantes

1. **Répondre seulement aux questions en lien avec les limitations (problématiques) du résident.**
Exemple : Si ce dernier présente uniquement des problèmes concernant sa mobilité, répondre seulement aux questions en lien avec la mobilité.
2. Lorsqu'on doute de la capacité du résident ou que l'incapacité varie dans le temps, **considérer la pire situation.**
Exemple : Une personne a la sclérose en plaques et, lors d'un épisode aigu de la maladie, elle n'est pas en mesure de se déplacer. Il faut donc tenir compte de l'état le plus invalidant.
3. Si le résident présente plus d'une problématique, **répondre aux questions en lien avec une problématique sans tenir compte des autres.**
Exemple : Un résident présente des limitations relatives à la surdit  ainsi qu'  la compr hension et au jugement. Lorsqu'on demande si le r sident r agit   l'alarme, ne pas r pondre non en raison du fait qu'il n'entend pas. On veut savoir s'il comprend et/ou r agira au son de l'alarme. Lorsqu'on r pondra ensuite aux questions en lien avec la surdit , on ne tiendra pas compte de ses limitations quant   la compr hension et au jugement.

En dépit d'une incapacité, **il arrive que des aides techniques permettent l'évacuation autonome** sans l'aide d'une autre personne.

Exemple : Un résident qui fait lui-même ses transferts au fauteuil roulant et qui se mobilise seul et dont la chambre est située au rez-de-chaussée peut être en mesure d'évacuer seul. On attribuerait un code vert à ce résident. Ce même résident serait à l'étage et aurait besoin d'aide pour descendre, on lui attribuerait un code jaune. Finalement, s'il n'est pas en mesure de se transférer seul, un code rouge lui serait attribué.

Les **deux dernières colonnes** sont utilisées à des fins de gestion du risque en sécurité incendie. On y précise les éléments suivants.

- Un résumé des **problématiques que présente le résident pour évacuer**;
- L'**emplacement de la chambre** ainsi que les **éléments qui pourraient favoriser une évacuation sécuritaire**. Par exemple, on pourrait noter « Au niveau du sol et à proximité d'une séparation coupe-feu »;
- Des **conseils spécifiques au soutien requis** ou les **mesures compensatoires suggérées ou présentes**. Par exemple : « Le personnel doit maîtriser la technique de transport avec drap », « Prévoir un équipement qui compense la surdit  afin d'augmenter son autonomie à l'évacuation », « Prévoir un fauteuil roulant à proximité pour accélérer le déplacement » ou « Stroboscope présent »;
- Le **code de couleur** associé à la condition de la personne, en tenant compte des différentes informations recueillies (problématiques, précisions, emplacement, équipements disponibles, etc.);
- La ou les **mesures d'aide à l'évacuation**. Par exemple : « Lever », « Transférer au fauteuil roulant », « Diriger », « Accompagner en lieu sûr », etc.

Vert Le résident peut se déplacer sans l'aide d'une autre personne dans un lieu sécuritaire.

Jaune Le résident peut, avec l'aide d'une personne, se rendre en lieu sécuritaire.

Rouge Le résident a besoin d'un accompagnement soutenu et/ou de mesures spéciales pour être transporté en lieu sécuritaire.

Mesures spéciales : Si le déplacement en lieu sûr requiert qu'un membre du personnel utilise un équipement particulier d'aide à l'évacuation ou si deux membres du personnel sont requis pour effectuer le déplacement.

Le **tableau est mis à jour** chaque fois que la **capacité à évacuer** d'un résident est **modifiée** et à l'**arrivée d'un nouveau résident**.

La mesure d'aide à l'évacuation requise et le code de couleur s'y rattachant seront retranscrits dans la [fiche 1](#) « Mesures particulières d'aide à l'évacuation » du plan de sécurité incendie de la résidence.